

La Charte des droits et des libertés garantit les droits et les libertés qui y sont énumérés uniquement dans les limites raisonnables prescrites par la loi et qui peuvent être justifiées dans une société libre et démocratique.

Des voix: Bravo!

M. Epp: Cette proposition a été rejetée par les députés libéraux, et ils ont beau répéter que nous retardons l'insertion de la charte, le fait est que leur charte est basée sur une fausse prémisse. Le ministre affirme qu'il veut mener à bien l'œuvre du très honorable John Diefenbaker, mais, croyez-moi, jusqu'à présent il s'est contenté de la saboter et de la détruire.

Des voix: Bravo!

M. Epp: La charte que le très honorable député a acceptée était fondée sur le principe que nous venons tout juste d'énoncer. Les gouvernements ne peuvent avoir le pouvoir suprême. Dans une démocratie, seul le peuple doit régner.

Des voix: Bravo!

M. Epp: Parlons de nos autres racines. Un peuple peut-il grandir et évoluer s'il oublie ses racines? Par exemple, pour nous éloigner un peu du sujet de cet amendement, pourquoi notre pays a-t-il été appelé Dominion du Canada? Pourquoi les Pères de la Confédération ont-ils repris le verset 8 du psaume 72 qui dit «Il dominera d'une mer à l'autre, et du fleuve aux extrémités de la terre»? Pourquoi ont-ils confié notre pays et son peuple à Dieu et non au gouvernement? La charte a pour effet de supprimer ces racines.

Des voix: Bravo!

M. Epp: Les députés peuvent se moquer de Dieu s'ils le veulent, c'est leur affaire.

Et les droits à la propriété? Ces droits, comme je l'ai déjà dit, ont été reconnus par un ministre de la Couronne, le solliciteur général du Canada (M. Kaplan). Il a solennellement promis, au nom du ministre de la Justice, que la constitution garantirait ces droits. C'est à cause des néo-démocrates et des tractations qui ont eu lieu que les Canadiens ne verront pas cet amendement dans la charte.

M. Chrétien: Et l'Île-du-Prince-Édouard?

M. Epp: Je suis content que le ministre ait posé cette question parce que nous l'avons étudiée. L'Île-du-Prince-Édouard ne veut pas de cet amendement dans la charte des droits fondamentaux. Cette province n'a jamais été opposée à la propriété des ressources et elle veut qu'on lui garantisse une certaine protection de son littoral. Je demande donc au ministre de ne pas embrouiller la question sur la position de l'Île-du-Prince-Édouard.

Des voix: Bravo!

Une voix: Vous brouillez les pistes!

M. Epp: Et que faites-vous des droits de propriété? Tous ceux qui comprennent la *common law* ont dit que chacun est maître chez soi. Pourquoi ne pas constitutionnaliser ce principe? Que faites-vous de ces immigrants qui sont venus dans notre pays pour une seule chose, pour avoir le droit de posséder une terre, soit parce qu'ils ne le pouvaient pas dans leur propre pays, soit parce qu'on la leur avait prise. Qu'on les empêche

La constitution

donc de dire qu'ils ne font que terminer l'œuvre de M. Diefenbaker.

Des voix: Bravo!

M. Epp: Si vous voulez bien m'accorder encore quelques minutes, madame le Président, je vais tâcher d'en finir.

Quelle est la situation à l'heure actuelle? J'aimerais pendant quelques instants me faire l'interprète de ma région. Je m'inquiète, par exemple, lorsque j'examine l'histoire de ma région. Divers partis politiques sont l'aboutissement de mouvements de protestation. L'un d'eux est le Nouveau parti démocratique, le parti CCF de naguère. Aujourd'hui, l'Ouest se sent fort, et au moins certains protestataires estiment que la région pourrait trouver encore plus de force à l'extérieur du Canada. A mon avis, rien n'est plus contraire au caractère des Canadiens de l'Ouest que le séparatisme.

Des voix: Bravo!

M. Epp: Les Canadiens de l'Ouest ne veulent pas détruire, ils veulent construire. Ils sont attirés par les perspectives que le Canada leur offre, et ils n'accepteront jamais de brader leur enthousiasme contre quelque chose de plus petit et de plus étroit, comme certains de leurs représentants—ou plutôt de leur soi-disant représentants—le voudraient. Ce que je n'aime pas dans cette résolution, c'est que les horizons d'une région puissent se rétrécir, et que les autres options puissent devenir, bel et bien, des options. Que le premier ministre n'aille surtout pas rendre réalisable cette option séparatiste pour les Canadiens de n'importe quelle région du pays.

Il faudrait faire diverses autres modifications et propositions au sujet des institutions nationales et de la Cour suprême. Je n'ai pas le temps de les énumérer toutes aujourd'hui, et je remercie la Chambre pour l'indulgence dont elle a déjà fait preuve jusqu'ici à mon égard. Quelle va être l'attitude du Parlement dans l'avenir immédiat? Au comité qui a été chargé d'étudier la résolution, des députés de notre parti ont proposé une série d'amendements qui, je crois, constituait une solution raisonnable.

M. Knowles: J'invoque le Règlement, madame le Président. Je me demande si la Chambre serait disposée à renoncer aujourd'hui à l'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire afin que le député de Provencher (M. Epp) puisse terminer son discours et que le député d'Oshawa (M. Broadbent) puisse également prononcer le sien.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette proposition?

Des voix: D'accord.

Mme le Président: Il en est ainsi ordonné.

● (1700)

M. Epp: Madame le Président, je le répète, les députés de notre parti ont proposé au comité une série d'amendements comme solutions de rechange raisonnables aux initiatives préjudiciables du gouvernement. Notre parti continuera de proposer au cours du débat des solutions de compromis au dilemme qui, nous le croyons, se pose pour le Canada.